

## Bilan de la concertation

La concertation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) des Cerqueux, concernant l'extension de l'entreprise TRANSPORTS BRÉMOND, s'est tenue du 28 mars 2022 au 15 avril 2022.

### 1/ Une information efficace du public

La publicité, annoncée lors de la délibération n°V-2 du 21 mars 2022 définissant les modalités de la concertation, a été réalisée :

- Une insertion presse annonçant la période de la concertation préalable a été réalisée au début de la concertation, en date du 28 mars 2022,
- Un avis visible de la voie publique a été affiché à l'Hôtel de Ville/Hôtel d'Agglomération du Choletais et à la mairie des Cerqueux,
- Un article était consultable sur le site internet [www.urbanisme.cholet.fr](http://www.urbanisme.cholet.fr) durant toute la durée de la concertation,
- Un article a été inséré dans le « Synergences Hebdo », n°607.

Les preuves de ces insertions sont proposées en annexe de ce bilan.

### 2/ Un dossier aisément consultable

Un dossier de consultation permettant au public de disposer d'une information suffisamment claire sur la mise en compatibilité du PLU a été tenu à la disposition du public :

- à l'Hôtel de Ville de Cholet/ Hôtel d'Agglomération du Choletais,
- à la mairie des Cerqueux,
- sur le site internet [www.urbanisme.cholet.fr](http://www.urbanisme.cholet.fr).

Le public s'est peu mobilisé pour le dossier papier. En revanche, le dossier dématérialisé a été téléchargé 89 fois.

### 3/ Aucune observation

Le public pouvait participer à la concertation grâce aux moyens suivants :

- sur le registre joint au dossier de concertation présent à l'Hôtel de Ville de Cholet/Hôtel d'Agglomération et à la mairie des Cerqueux,
- en les adressant par écrit à Monsieur le Président de l'Agglomération du Choletais, à l'adresse suivante : Agglomération du Choletais, Direction de l'Aménagement, Hôtel d'Agglomération, BP 62111,49 321 CHOLET CEDEX,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [amenagement-adc@choletagglomeration.fr](mailto:amenagement-adc@choletagglomeration.fr) ( objet : observations – Mise en compatibilité du PLU des Cerqueux).

Malgré cet ensemble de dispositifs de participation du public, aucune observation n'a été émise.

### Conclusion

La concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU des Cerqueux s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Le public a été largement informé des possibilités de consultation du dossier et de sa capacité à participer à la concertation. Le dossier permettait une prise d'information aisée, que ce soit dans sa forme ou sa disponibilité (sur internet de manière dématérialisée et en format papier au siège de l'Agglomération du Choletais, ainsi qu'à la mairie de la commune concernée par la procédure).

En revanche, aucune observation n'a été émise. Les modes de participation étaient classiques et ont été convenablement mis en œuvre ; ils n'ont ainsi pas été à l'origine d'une contrainte quelconque dans l'expression du public.